



SWISS EMBASSY  
SCHWEIZERISCHE BOTSCHAFT  
AMBASSADE DE SUISSE  
AMBASCIATA DI SVIZZERA

LONDON, W1H 2BQ,  
16-18, Montagu Place,  
Tel.: 723-0701/6  
Telex 28212

Le 26 février 1979

Ref.: 643.015 - RJ/lg  
643.0.s/d

Commission de coordination pour  
la présence de la Suisse à l'étranger  
Département politique fédéral  
3003

an	B	e	r	n	e	JD	LT	BZK		a/a
Date						28.2.79				B
Visa						17/19				
EPD ? 28.02.79 - 0										
Ref. / 0.B.30.1(21) ju										

Association des membres britanniques  
du Club Alpin Suisse

Monsieur le Secrétaire,

L'Association des membres britanniques du Club Alpin Suisse (ABMSAC) est une société ancienne que cette Ambassade a toujours tenue en très haute estime. Composée d'alpinistes amoureux de notre pays, elle a de tout temps été un excellent foyer de "relations publiques" pour notre pays. Malheureusement, à cause de la chute dramatique du cours de la livre, la qualité de membre du Club Alpin Suisse est devenue un luxe que de moins en moins les citoyens de ce pays peuvent s'offrir. Ceci explique que l'effectif de l'Association soit tombé de 800 il y a trois ans à moins de 400 actuellement. Malgré un effort pour recruter des membres "associés", c'est-à-dire candidats au membership du CAS, les jeunes alpinistes britanniques préfèrent aujourd'hui devenir membres d'un club bavarois ou autrichien, solution moins onéreuse et qui offre des avantages similaires. L'Ambassade suit cette évolution avec regret parce qu'elle a toujours considéré que la Suisse avait un intérêt évident au maintien d'une ABMSAC nombreuse qui contribue activement au rayonnement de la Suisse.

Depuis plusieurs années, l'ABMSAC elle-même, puis l'Ambassadeur de Suisse à Londres ont tenté de convaincre le Comité central du Club Alpin Suisse qu'il importait de

./.

trouver une voie qui permette de sauver l'Association de l'affaiblissement, du vieillissement et finalement de la disparition. Plusieurs solutions ont été proposées (je n'entrerai pas ici dans ces détails techniques), mais aucune n'a pu être retenue par le CAS. La dernière idée qui est apparue consistait à négocier avec l'une ou l'autre des sections du Club Alpin une cotisation diminuée de l'abonnement à la revue "Les Alpes" (frs. 19.-). Mais, comme vous le savez peut-être, cet abonnement est rendu obligatoire par les statuts du Club Alpin et je vois mal comment une section pourrait systématiquement enfreindre la règle.

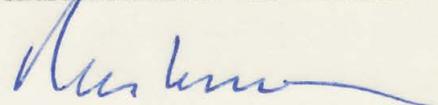
Néanmoins je me demande s'il n'y aurait pas là une voie qui mériterait d'être explorée. Serait-il par exemple imaginable que des fonds destinés à la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger puissent être affectés de telle manière que les membres de l'ABMSAC soient libérés du paiement de l'abonnement à la revue "Les Alpes" tout en continuant à la recevoir ? Les mécanismes les plus pratiques resteraient naturellement à étudier.

*financer  
par  
photo-2  
IT*

Je crois savoir que le Directeur londonien de l'Office national suisse du tourisme, qui partage mon souci et mon appréciation sur l'ABMSAC, est favorable à l'idée que je vous sou mets et qu'il serait prêt également à la soutenir de son côté.

Je reste naturellement à votre entière disposition pour discuter de la chose et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE



(E. Thalmann)